



CCCPS / 2023 / DE112
1.4.1 Baux emphytéotiques

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

| | |
|----------------------|---|
| Présents | Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER. |
| Pouvoirs | Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Agnès FOUILLEUX à René Pierre HALTER ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Jean-Marc MATTRAS à Ruth AZAÏS ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER. |
| Absents | Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Thierry GUILLOUD et Jean Pierre POINT. |
| Secrétaire de séance | Jean Philippe ROCHE. |

Accord de la CCCPS à la cession du bail emphytéotique du centre équestre Antoine de Pluvinel à Crest

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Un bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, a été conclu par la commune de Crest le 1^{er} septembre 1997 pour se terminer le 31 août 2027, pour la gestion du centre équestre communal Antoine de Pluvinel.

En 2014 et suite à la création de la CCCPS qui a pris la compétence en matière de gestion des équipements sportifs, le suivi de ce centre équestre a été transféré à l'intercommunalité. La CCCPS est ainsi, de fait, venue en substitution de la commune, signataire du bail originel.

Les titulaires actuels de ce bail et depuis 2008 sont les époux JULLIEN.

Par courrier du 31 mai 2023, Monsieur et Madame JULLIEN demandent l'accord à la CCCPS pour céder leur droit au bail au profit d'un nouveau preneur, Monsieur Michaël MESAS RUIZ, pour la durée restant à courir soit jusqu'au 31 août 2027.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Après échanges entre les époux JULLIEN, Monsieur MESAS RUIZ et la CCCPS, le projet présenté par ce dernier correspond aux attentes initiales du bail emphytéotique, notamment un centre équestre avec école d'équitation. La commune de Crest associée, a également émis un avis favorable pour la cession du bail.

Les conditions et la durée du bail emphytéotique initial restent inchangées.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au conseil communautaire de donner son accord à la cession du bail emphytéotique du centre équestre Antoine de Pluvinel à Crest des époux JULLIEN à Monsieur MESAS RUIZ.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-2 et suivants ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L451-1 et suivants ;

VU le bail emphytéotique conclu le 6 novembre 1997 entre la commune de Crest et Monsieur Daniel DESMEURE ;

VU la cession du bail emphytéotique conclu le 4 janvier 2008 par Monsieur Daniel DESMEURE au profit de Monsieur et Madame Nicolas JULLIEN ;

VU le procès-verbal de mise à disposition de l'équipement dénommé « centre équestre » conclu le 27 juin 2014 entre la commune de Crest et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans ;

VU le courrier du 31 mai 2023 des époux JULLIEN demandant la cession du bail emphytéotique au profit de Monsieur Michaël MESAS RUIZ ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu :

- 1) donne son accord à la cession du bail emphytéotique de l'équipement dénommé « centre équestre » à Crest à Monsieur Mickaël MISAS RUIZ ou toute personne physique ou morale qu'il se substituera,
- 2) autorise le Président ou son représentant à réaliser toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires pour mener à bien la cession de ce bail.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

